

# **Beluga**

société anonyme

Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart

TVA BE 401.765.981

## INFORMATION RÉGLEMENTÉE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31/10/2023 COMMUNIQUÉ DE PRESSE AU 31/10/2023 16h00

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Beluga, qui s'est tenue ce mardi 31 octobre 2023 a réuni 1.101.546 actions sur un total de 1.366.990 actions existantes. L'assemblée a approuvé à l'unanimité tous les points à l'ordre du jour tels que proposés par le Conseil d'administration, en particulier :

- *approbation de la proposition de retrait des titres de BELUGA SA de la négociation sur le marché réglementé conformément à l'article 26, §1er, al. 2, 2° de la Loi du 21 novembre 2017 relative aux infrastructures des marchés d'instruments financiers et portant transposition de la Directive 2014/65/UE et le règlement EURONEXT.*
- *approbation de la proposition de procéder à la dissolution et la mise en liquidation de BELUGA SA.*
- *nomination de BST Bedrijfsrevisoren BV – BST Réviseurs d'Entreprises SRL en qualité de liquidateur de BELUGA SA.*
- *approbation de la nomination de Monsieur Dirk Smets en qualité de représentant permanent de BST Bedrijfsrevisoren BV – BST Réviseurs d'Entreprises SRL.*
- *nomination de Longeval SA en qualité de liquidateur de BELUGA SA.*
- *approbation de la nomination de Philippe Weill en qualité de représentant permanent de Longeval SA.*
- *autorisation octroyée aux liquidateurs d'adresser à BELUGA SA une demande d'acompte pour les honoraires liés à leur mission de liquidateur, d'un montant maximal de 20.000 euros par liquidateur.*
- *ouverture de la liquidation de BELUGA SA.*
- *approbation de la proposition de donner mandat à Maître Sophie Maquet, faisant élection de domicile en leur étude, avec faculté de substitution, pour procéder aux publications officielles relative à l'ouverture de la liquidation de BELUGA SA en ce compris toutes les formalités juridiques et administratives requises pour la mise en œuvre des résolutions susvisées, et à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.*
- *approbation de la proposition d'autoriser les liquidateurs à poursuivre les activités pour les besoins de la liquidation pendant le processus de liquidation conformément à l'article 2 :88, §1er, 1° du Code des sociétés et des associations.*
- *approbation de la proposition d'autoriser les liquidateurs à vendre les immeubles dans le cadre d'une vente publique.*

- *approbation de la proposition d'autoriser les liquidateurs à vendre les immeubles dans le cadre d'une vente de gré-à-gré s'ils l'estiment nécessaire.*
- *approbation de la proposition d'annuler 5.305 actions propres de BELUGA SA et de la réduction du nombre d'actions afin de le porter de 1.366.990 à 1.361.685.*
- *approbation de l'adaptation des statuts de BELUGA SA en conséquence des décisions prises ci-avant et notamment modification de l'article 5 des statuts.*

---

Pour plus d'informations sur ce communiqué de presse, veuillez contacter :

Bruno Lippens  
Beluga S.A.  
Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart  
bruno.lippens@belugainvest.com  
tél : 0496 12 13 69